

Lieu : Mairie de SERRIÈRES-DE-BRIORD

Date : Le 25 mars 2016

Heure : 20 heures

Conseillers présents : M. Daniel BÉGUET, Maire
Mme Valérie BERNARD, M. Jean-Claude MONTEYREMARD,
Mme Michèle MIGNEROT, Adjointes
M. Serge BOURDIN, Mme Laure DE FILPO, M. Pascal HENRY,
Mme Marie-Jo LADREYT, M. Roger ROBIN, M. Christophe
SECRET, Mme Denise VOLLAT

Conseillers excusés : Mme Christine CHURY, Mme Aurélie LECUYER, M. David
RENAUD

(3 votes par procuration)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 19 FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 19 février 2016.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET DES COMPTES DE GESTION 2015 – DÉLIBÉRATIONS

Il est rappelé que le Compte Administratif permet au Maire de rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte de Gestion est établi par la comptable de la Trésorerie de LAGNIEU. Il retrace les opérations budgétaires des dépenses et des recettes, il est en concordance avec le Compte Administratif.

La 1ère Adjointe de la Commune est désignée par le Conseil Municipal pour présider aux votes des comptes administratifs 2015.

Compte administratif 2015 – Commune (M14)

Le compte administratif de la Commune présente un excédent de fonctionnement de 479 793,12 € et un déficit d'investissement de 94 151, 50 €. Ces résultats de clôture sont reportés au budget primitif de 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le compte administratif de 2015.

Compte administratif 2015 – CCAS

Compte-tenu de la suppression du budget du CCAS, le résultat de clôture de ce budget est intégré au budget de la Commune. Le compte administratif du CCAS présente un excédent de fonctionnement de 175,30 €.

Compte administratif 2015 – Eau et Assainissement

Le compte administratif du service de l'Eau et de l'Assainissement présente un excédent d'exploitation de 24 577,91 € et un déficit d'investissement de 24 558,26 €. Ces résultats de clôture sont reportés au budget primitif de 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le compte administratif de 2015.

Compte administratif 2015 – Restaurant Scolaire

Le compte administratif du Restaurant Scolaire présente un excédent de fonctionnement de 25 490,10 € et un déficit d'investissement de 42 146,45 €. Ces résultats de clôture sont reportés au budget primitif de 2016.

Le Conseil Municipal approuve, à 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION AU VOTE, le compte administratif de 2015.

Comptes de gestion 2015

Considérant que les Comptes de Gestion sont exacts et que les Comptes Administratifs sont en conformité avec les Comptes de Gestion, le Conseil Municipal déclare, à 14 voix POUR, que les Comptes de Gestion de la Commune, du Restaurant Scolaire, du service de l'Eau et de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2015 par la comptable de la Trésorerie de Lagnieu, n'appellent ni observation, ni réserve de la part de la Commune.

FIXATION DES TAXES COMMUNALES - DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'étudier les taux des taxes communales et rappelle les taux appliqués en 2015 :

- Taxe d'habitation	11,01 %
- Taxe foncière bâtie	9,88 %
- Taxe foncière non bâtie	49,56 %
- CFE	19,45 %

Le Conseil Municipal décide, à 14 voix POUR, de maintenir les quatre taux appliqués en 2015.

BUDGETS 2016 – DÉLIBÉRATIONS

Dans le cadre de la préparation des budgets 2016, le Maire signale que la commission des finances s'est réunie le jeudi 17 mars 2016. Le Maire précise que des modifications ont été apportées aux tableaux établis lors de cette réunion.

Budget principal – Commune

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 1 297 960,92 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 491 336,06 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le budget primitif de l'année 2016.

Budget de l'Eau et de l'Assainissement

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 71 480,35 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 75 558,26 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le budget de l'Eau et de l'Assainissement de l'année 2016.

Budget du Restaurant Scolaire

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 247 256,35 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent pour un montant de 68 146,45 €.

Le Conseil Municipal adopte, à 14 voix POUR, le budget du Restaurant Scolaire de l'année 2016.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Restaurant scolaire : Prestataire de service

Le contrat du prestataire actuel pour la fourniture des repas arrive à terme en fin d'année scolaire. Ce contrat peut être prolongé ou faire l'objet d'une consultation auprès d'autres prestataires. Une consultation sera lancée et un cahier des charges devra être établi.

Le prestataire actuel propose la visite de son établissement.

Création d'un parking couvert

Un courrier proposant, à la location, six places de parking sera transmis aux riverains du quartier de l'Église.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Préfet a rendu son arrêté qui entérine la fusion des trois Communes de Communes (Albarine, Plaine de l'Ain et Rhône Chartreuse de Portes) au 01/01/2017. Rien n'est définitivement réglé tant que les communes ne se seront pas prononcées sur les périmètres définis. Le risque est grand que les communes de la Plaine de l'Ain refusent ce périmètre et donc que le Préfet doive convoquer de nouveau la commission départementale de coopération intercommunale pour trouver une solution. Ce dossier est donc à suivre.

Restaurant du Point Vert

Les travaux sont en cours de réalisation.

Le nettoyage de l'établissement est réalisé. Le nettoyage des parties extérieures sera prochainement exécuté.

Des travaux de rénovation ont été réalisés dans le mobil home : plancher.

Un inventaire devra être établi avant l'ouverture de l'établissement.

Garage communal

Le dossier d'appel d'offres, établi par le Cabinet d'Architectes, a été transmis à des entreprises de charpente et de métallerie. Les offres devront parvenir au plus tard le 4 avril 2016.

Marquage au sol et panneaux

Les travaux seront réalisés prochainement.

Dératisation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est opportun de prévoir une prestation « dératisation ». Cette prestation est obligatoire dans les lieux publics tels que le restaurant scolaire et le restaurant du Point Vert. Un contrat a été validé.

Cheminement piétonnier

Les travaux pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier situé rue de la Vallée Bleue sont terminés mais ils ont déjà été vandalisés. Le socle de la barrière mise en place devra être réparé.

Sauvegarde de l'Enfance

Un questionnaire à destination des 12 – 18 ans permettant de connaître les attentes de ces jeunes a été distribué.

Dans un premier temps, on peut constater que peu de questionnaires ont été rendus. Une réunion aura lieu le jeudi 31 mars 2016 à LAGNIEU.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 29 avril 2016 à 20 heures